

# INCLURE LE HANDICAP DANS LES MICROPROJETS

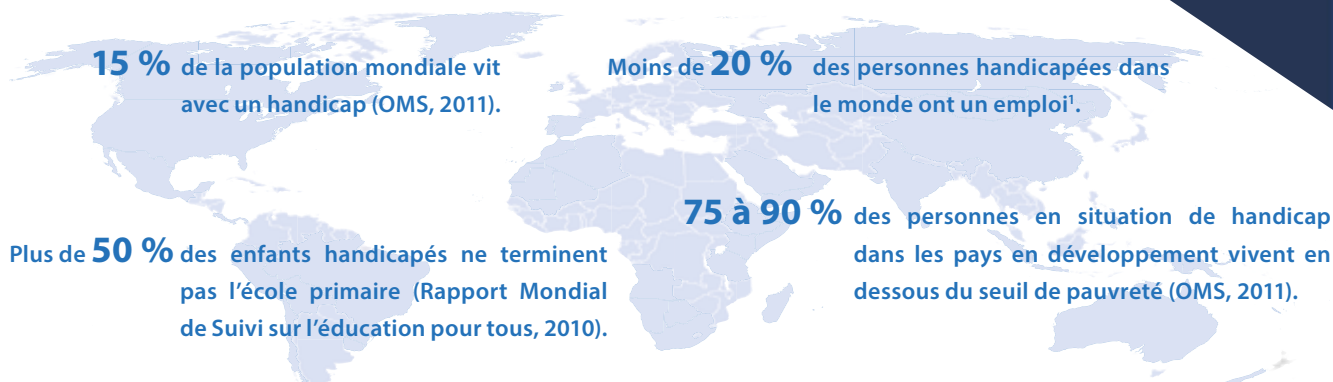


Agence Micro Projets



Selon le Rapport Mondial sur le handicap (OMS, 2011), les personnes en situation de handicap représentent plus d'un milliard de personnes, dont 80 % vivent dans un pays en développement. La perception qu'une société a du handicap a un impact important sur la façon dont les personnes handicapées sont considérées ainsi que sur les réponses apportées par les différents acteurs. L'article 32 de la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD, 2008) rappelle aux acteurs de la coopération internationale que tout programme de développement doit être inclusif et accessible aux personnes handicapées, soulignant le fait que les personnes handicapées ont les mêmes droits que toute autre personne. Pourtant, le constat est que ces dernières sont souvent à la marge si ce ne sont oubliées des programmes de développement et des préoccupations des organisations qui les portent. Réalisée suite à un atelier de travail réunissant des associations porteuses de projets sur le handicap et Humanité & Inclusion, cette fiche propose une introduction à la notion de handicap ainsi que quelques pistes pour aller vers plus d'inclusion.

## SITUATION DU HANDICAP DANS LE MONDE



1 - Source : Time for Equality at Work - Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work. Geneva : International Labour Office, 2003.

Si en théorie les personnes handicapées ont les mêmes droits de participer pleinement à tous les domaines de la vie sociale, scolaire, professionnelle... (UNCRPD, 2008) en pratique, toutefois, elles sont confrontées à des obstacles (préjugés, environnement, institutions) qui les empêchent de participer pleinement à la société sur un pied d'égalité avec les autres. Par ailleurs, un lien étroit existe entre pauvreté et handicap, touchant plus particulièrement les femmes et les personnes âgées. En effet, la pauvreté augmente la vulnérabilité à la maladie (conditions de vie et de travail dangereuses ou insalubres, difficulté d'accès aux soins, accès restreint à l'emploi et à l'éducation, etc.), pouvant conduire au handicap. L'exclusion sociale, le déficit en matière de droits, la participation réduite à la prise de décision, etc. rendent quant à elles les personnes handicapées plus vulnérables à la pauvreté.

### FICHE RÉALISÉE PAR

L'Observatoire de  
l'Agence des Micro  
Projets  
Clara Chépeau  
Elmehdi Bellemlil

### En partenariat avec

Humanité et Inclusion  
Yoann Ravella

### Avec la contribution des associations :

Association pour la  
Solidarité des Frères  
Handicapés d'Ici et  
d'Ailleurs (ASFHIA),  
Audition Solidaire  
France Sénégal,  
Union Générale  
des Vietnamiens  
de France,  
Mouvement  
International  
DIMPA.

## COMPRENDRE LA NOTION DE HANDICAP

« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la sociétés sur la base de l'égalité avec les autres ». (UNCRPD)

Si l'**incapacité** décrit des problèmes de fonctionnement et de structure du corps qui résultent d'un état de santé, par exemple la cécité ou la paralysie, le **handicap** a un sens plus large : il englobe les incapacités, les limitations dans les activités (comme l'incapacité d'aller aux toilettes) et les restrictions de la participation (difficultés pour trouver un emploi, aller à l'école ou utiliser les transports publics).



moteur



auditif



cognitif



visuel



psychique



maladie invalidante

On répertorie généralement six grandes catégories d'incapacités, certaines plus visibles que d'autres. Disposant de fortes inégalités en leur sein, elles peuvent aussi être cumulées.

- > **Le handicap moteur** : diminution ou perte de motricité des membres inférieurs ou supérieurs, lombalgies, troubles musculo-squelettiques, sclérose en plaques, etc.
- > **Le handicap auditif** : diminution ou perte de l'audition pouvant induire des difficultés à parler.
- > **Le handicap mental/cognitif** : difficultés de compréhension, limitation sur le plan de l'apprentissage, des connaissances, de la réflexion, de la mémoire ou de la concentration (déficience légère, moyenne, sévère ou profonde).
- > **Le handicap visuel** : diminution ou perte de la vue (vue restreinte, floue, parcellaire, déficience de la perception des couleurs, etc.).
- > **Le handicap psychique** : dysfonctionnement de la personnalité pouvant entraîner des troubles du comportement et de l'adaptation sociale : dépression, névrose, psychose, etc.
- > **Les maladies invalidantes** : toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses ou chroniques (diabète, hémophilie, cancer, sida), maladies orphelines, etc.

### LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP (PPH)

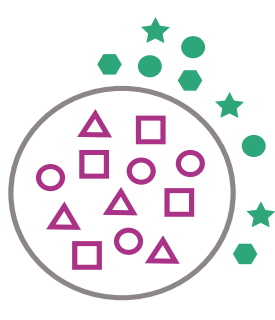
**Ce concept définit le handicap non pas comme un attribut de l'individu seul mais comme une interaction entre la personne et son environnement social, culturel et physique, qui peut générer une situation de handicap.** Selon ce modèle fondé sur les droits, les personnes en situation de handicap sont souvent empêchées de réaliser leur plein potentiel, non pas en raison de leur handicap mais en raison d'obstacles légaux, liés aux points de vue, à l'architecture, à la communication ou d'autres barrières discriminatoires, issus d'une société ou d'un environnement considérés comme handicapants. Dans cette

optique, certaines conditions peuvent donc aider à réduire un handicap (ex. : installation d'une rampe ou d'un ascenseur).

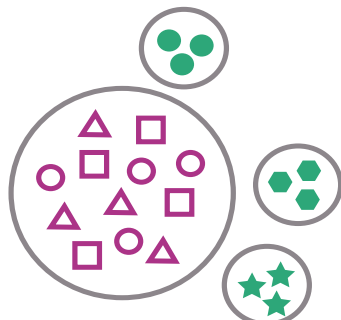
**Il s'oppose à l'approche médicale**, selon laquelle le handicap est un problème individuel, strictement médical, qui doit être résolu ainsi qu'à l'approche charitable, dans laquelle les personnes handicapées sont positionnées comme des victimes de leurs incapacités. L'idée est au contraire de leur faciliter l'accès aux programmes de développement conventionnels (en complément de programmes ou services spécialisés).

## LE DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

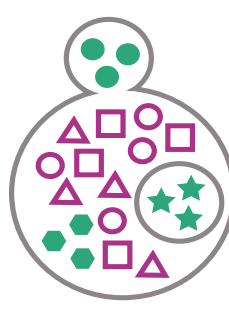
**Le développement inclusif** consiste à s'assurer que tous les groupes marginalisés ou exclus sont partie prenante du processus de développement. Il s'applique à tout facteur d'exclusion (âge, genre, orientation religieuse ou sexuelle, etc.).



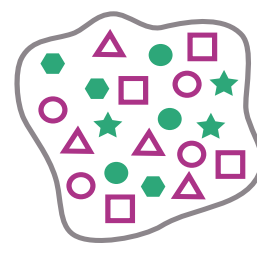
exclusion



ségrégation



intégration



inclusion

**Le développement inclusif des personnes handicapées** consiste à inclure délibérément des personnes en situation de handicap à toutes les étapes du cycle de projet, de l'analyse des parties prenantes à l'évaluation des besoins, en passant par la définition des activités et de s'assurer qu'elles participent réellement et de manière significative aux processus et politiques de développement. Basé sur les principes de **participation, non-discrimination** et d'**accessibilité**, il s'appuie sur une double approche :

- 1. des actions pour une intégration et prise en compte active des handicaps dans l'ensemble des actions**, programmes et politiques de développement
- 2. des actions visant spécifiquement les personnes handicapées** pour leur permettre de participer et bénéficier de ces programmes sur une base d'égalité avec les autres.

### L'ACCÈS AUX SERVICES AU CŒUR DU PROCESSUS D'INCLUSION

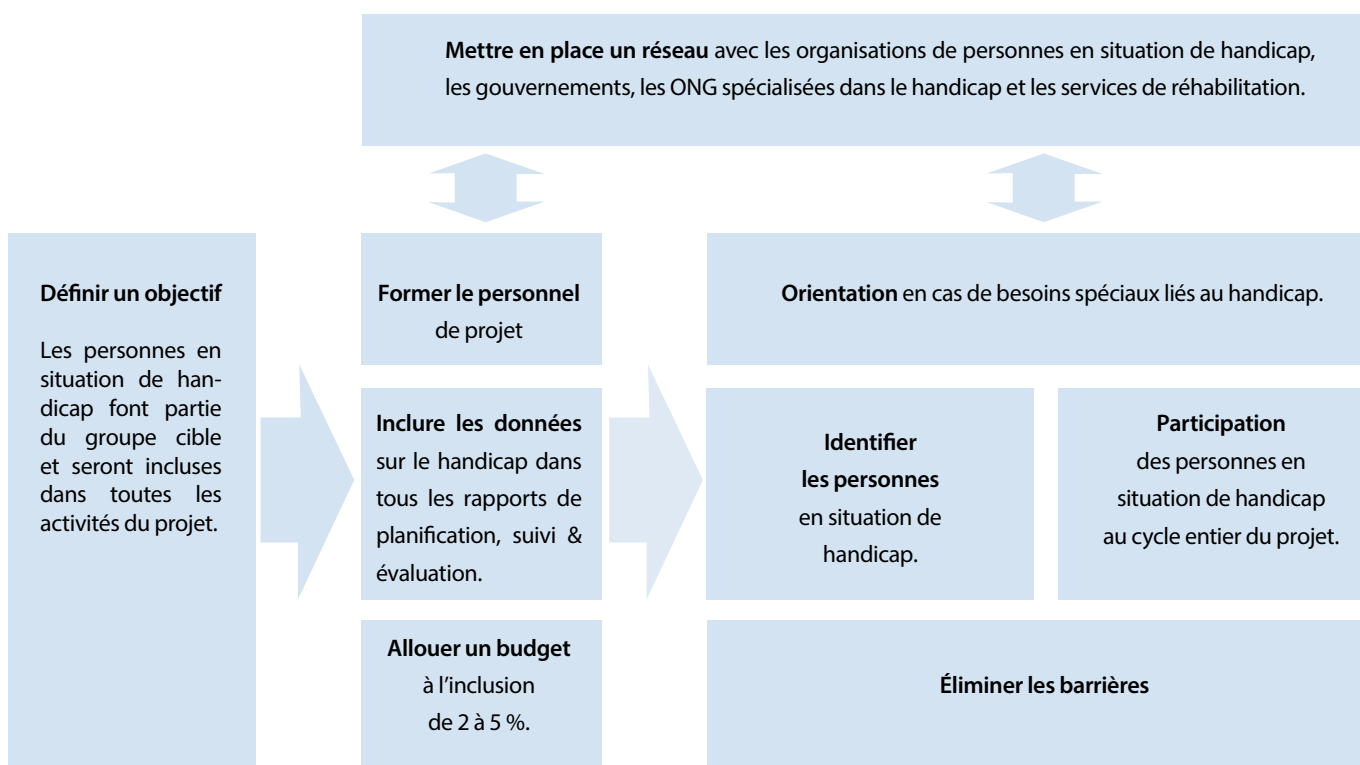
**L'accès aux services est un des déterminants de la lutte contre la pauvreté.** Dans le domaine du handicap, on distingue les **services spécialisés** (centre de rééducation fonctionnelle, école spécialisée, etc.), les **services supports spécifiques au handicap** (aide technique à la mobilité, interprétariat en Langue des Signes, etc) et les **services ordinaires** (éducation, santé, micro-crédit, etc.), accessibles à tous. Les projets de solidarité internationale ont souvent tendance à se concentrer sur le développement de services spécialisés.

Toutefois les services supports spécifiques sont aussi un important levier d'action, facilitant l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des services ordinaires. Ils appuient les personnes handicapées dans l'acquisition et le maintien d'un niveau optimal d'indépendance et de participation sociale, en tenant compte de leurs facteurs personnels, de leur environnement et de leurs attentes. Ils offrent une alternative à l'isolement à domicile ou au placement par défaut dans des institutions spécialisées, lorsqu'elles existent.

## COMMENT ALLER VERS PLUS D'INCLUSION ?

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les programmes conventionnels nécessite souvent peu d'activités additionnelles. Des initiatives simples telles que la surélévation de planches agricoles ou l'installation d'un logiciel informatique de reconnaissance vocale peuvent faire toute la différence, pour un coût moindre. Concevoir un microprojet inclusif nécessite en premier lieu de l'anticiper, en l'intégrant dans ses objectifs.

### LES ÉTAPES D'UN PROJET INCLUSIF



- > **Former la cellule familiale élargie** à l'administration des soins, la rééducation fonctionnelle, etc. en lien avec les services spécialisés. Cela permet d'augmenter la fréquence et l'accès aux soins tout en limitant les coûts (frais de déplacement) et l'isolement des personnes handicapées. On estime en effet qu'une grande majorité des besoins de réadaptation peut être satisfaite au niveau communautaire et que seule une partie mineure (handicaps lourds, polyhandicaps) nécessiterait un référencement vers un type de service spécialisé. (*S. Miles, Strengthening Disability and Development Work, 1999*).
- > **Faciliter l'autonomie financière des familles** par l'aide à la création d'activités génératrices de revenus. Elles peuvent ainsi aménager leur emploi du temps à leur fonction d'aidant tout en contribuant aux revenus du foyer. Il est aussi possible de favoriser directement l'accès à l'emploi des personnes handicapées par l'aide à la création d'activités adaptées.
- > **Sensibiliser et former la communauté**, le personnel et les autorités sur les droits, les besoins et les capacités des personnes handicapées. Cela peut passer par exemple par la visite d'un projet inclusif couronné de succès.
- > **Favoriser les interactions** entre personnes handicapées et non-handicapées dès le plus jeune âge (éducation, travail, etc.) pour initier un changement durable des comportements.
- > **Participer au développement ou à l'adaptation de filières métiers** pouvant faciliter l'accès aux services pour les personnes handicapées tout en créant de l'emploi pour les personnes concernées (ex : filière de fabrication, vente et réparation de prothèses auditives par des personnes sourdes et/ou malentendantes).
- > **Appuyer la structuration des personnes handicapées** pour qu'elles comprennent leurs droits et soient en mesure d'influencer le développement de services, d'exprimer leurs besoins et d'y répondre en mobilisant les interlocuteurs appropriés.



Sensibilisation sur le handicap communicationnel à l'école des futurs enseignants de la région de Dakar.  
© ASFS

## L'APPROCHE MULTI-ACTEURS : UNE NÉCESSITÉ

Offre insuffisante de services face à l'afflux des demandes, faible reconnaissance ou implication des autorités, manque de moyens affectés pour la pérennisation ou la répliation d'initiatives concluantes, fragilité des modèles économiques face à des publics souvent précaires, recrutement de personnel qualifié sur la durée (absence de cursus de formation, faible rémunération), identification des personnes handicapées (visibilité, tabou), passage de l'intégration à l'inclusion... **les freins ne manquent pas pour les associations qui portent des projets en lien avec le handicap.**

**Passer outre ces difficultés ne pourra se faire qu'à travers le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs** du système dans leurs fonctions respectives : **les autorités** (régulation et définition des politiques), **les prestataires de services** (offre de services de qualité, adaptés et accessibles), **les personnes handicapées et leurs organisations** (acteurs de la société civile utilisant les services et réclamant leurs droits à des services de qualité).

En tant qu'acteur du développement, la première étape est de considérer le handicap au même titre que le genre, la jeunesse ou l'environnement. Il est aussi important de s'interroger sur l'accessibilité des services proposés dans le cadre des microprojets et sur les barrières existantes au sein de sa structure.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- > Handicap et Développement - Handicap International - Priscille Geiser, Philippe Chervin : [http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap\\_Developpement/www/index\\_fr.html](http://www.hiproweb.org/fileadmin/cdroms/Handicap_Developpement/www/index_fr.html)
- > L'inclusion de personnes en situation de handicap dans les projets de développement – un guide pratique pour les organisations dans le nord et le Sud - Paulien Bruijn, Barbara Regeer, Huib Cornielje, et al. : [https://www.light-for-the-world.org/sites/lfdw\\_org/files/download\\_files/tienscomptedemoiweb.pdf](https://www.light-for-the-world.org/sites/lfdw_org/files/download_files/tienscomptedemoiweb.pdf)
- > La coopération au développement et la problématique du handicap - DEVCO – Social and Human Development & Migration (2012). [https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guide-disability-inclusive-development-cooperation-2012\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guide-disability-inclusive-development-cooperation-2012_fr.pdf)
- > Retrouvez d'autres documents dans la médiathèque des microprojets !

© La Guilde  
Réalisation : Décembre 2018  
Conception graphique : Le Cercle  
Iconographie : © RDC, éducation inclusive,  
J. de Tessières / HI

Centre ressource national des petites et moyennes associations françaises de solidarité internationale, l'Agence des Micro Projets est un programme de La Guilde (association reconnue d'Utilité Publique) soutenu par l'Agence Française de Développement. [contact@agencemicroprojets.org](mailto:contact@agencemicroprojets.org) - 01 45 49 03 65

